



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Nord-Atlantique – Manche Ouest**

Service infrastructures et équipements de sécurité maritime
Division phares et balises de Bretagne Nord

Brest, le 20 septembre 2024

DÉCISION N° 2024/407

La directrice interrégionale de la mer – Nord Atlantique - Manche Ouest

Vu :

- le décret n° 2017-1653 du 30 novembre 2017 modifié relatif à la signalisation maritime ;
- l'arrêté du 30 novembre 2017 modifié portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique et technique ;
- l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime ;
- l'avis de l'expert nautique du 14 mai 2024.;

Contexte :

A la suite de la détérioration avancée de la tourelle « Darlaskenn Vras », le projet consiste à supprimer cette tourelle de caractère latérale tribord passive et à la remplacer par une bouée de même caractère (dossier PRISME 2024-22-0005).

DÉCIDE

Article 1 :

La suppression de l'aide à la navigation maritime n° 2200462 « balise Darlaskenn Vras ».

Article 2 :

La création d'une aide à la navigation maritime « bouée Darlaskenn Vras », de type bouée fuseau de diamètre 1200mm.

Les caractéristiques de cette aide à la navigation maritime sont :

- position (WGS84) : 48°43,764' N / 003°33,526 W
- caractère : latéral tribord
- marque de jour : verte + voyant
- aide passive

Article 3 :

L'aide à la navigation maritime « bouée Darlaskenn Vras » est classée ANC de catégorie 4.

Article 4 :

L'aide à la navigation maritime n° 2200463 « balise Poulmadoguen » est classée ANC de catégorie 4.

La directrice interrégionale de la mer
Nord Atlantique Manche Ouest et par délégation,
le chef du service infrastructures
et équipements de sécurité maritime



Destinataires :

- Directeur de la direction technique risques, eau, mer du CEREMA
- SHOM, président de la grande commission nautique
- Bureau SNC2 de la DGAMPA
- Dirm Namu/Direction, Dirm Namu/SIESM
- DDTM22/DML
- Préfecture maritime/AEM
- Commune de Lannion

**Service Infrastructures et Equipements
de Sécurité Maritime
Le chef de service
Ronan ROUÉ**